

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre Intercommunal
D'Action Sociale du Fronsadais

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

COMPTE RENDU
Rapport d'Orientations Budgétaires
Du 6 novembre 2025

Convocation du 24 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 19

Nombre de délégués présents : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 19

Présents votants : 11

Pouvoir : 5

Votes exprimés : 16

Membres élus présents : M. GALAND Jean - Mme BOULIN Sylvie - Mme EYHERAMONNO Mauricette - Mme LOCHON Nathalie – Mme PARACHOU Véronique - M. PELLETIER Hervé – Mme REGIS Marie-France

Membres civils présents : M. DE CHALUP Hugues – Mme BIOGEAU Marie-Claude – M. HENRY Christophe – M. TESSIER Pascal

Pouvoir : M. BAYARD Jean-Marie à Mme BIOGEAU Marie-Claude – Mme CHAUDET Sylvie à Mme BOULIN Sylvie – Mme GREAULT Valérie à Mme REGIS Marie-France – Mme JANICOT Laurine à M. GALAND Jean – Mme LESCOUL Caroline à Mme LOCHON Nathalie

Excusés ou absents : Mme CANOT-DUMONT Geneviève, Mme CHAILLE Corinne, Mme LARROCHE Claude

Secrétaire de séance : Mme BOULIN Sylvie

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Présenté par Madame la Présidente du C.I.A.S du Fronsadais le 6 novembre 2025

Pour rappel, le DOB est une obligation légale préalable au vote du budget. Il s'applique au budget principal CIAS du Fronsadais et au budget annexe AMD.

Il a vocation à éclairer le vote des membres du conseil d'administration sur les budgets de la collectivité, et c'est également un outil d'information à destination de la population.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires doit donner lieu à un débat d'orientations budgétaires qui doit se tenir dans un délai de dix semaines au maximum avant le vote du budget. En l'occurrence, il a lieu ce jour, juste avant le vote des budgets car rappelez-vous, nous avons été contraints d'annuler le précédent conseil d'Administration pour faute de quorum. Pour autant, même si ce n'est pas la meilleure configuration, il nous a été confirmé par le SGC que nous restions dans le cadre de la légalité en procédant ainsi. Une délibération spécifique prendra acte de la tenue de ce DOB via la présentation de ce rapport B.

Nous vous proposons de fixer les grandes orientations de la politique budgétaire et financière du CIAS qui seront retranscrites dans les budgets 2026 lesquels seront soumis à votre approbation en suivant.

RAPPEL DES COMPÉTENCES DU CIAS

Il a été confié depuis 2017, la responsabilité des compétences suivantes au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais :

- Le Service Autonomie à Domicile (SAD) des personnes en situation de dépendance et/ou de handicap et/ou en incapacité temporaire,
- Le Portage de Repas à Domicile (PRD) en faveur des administrés du territoire,

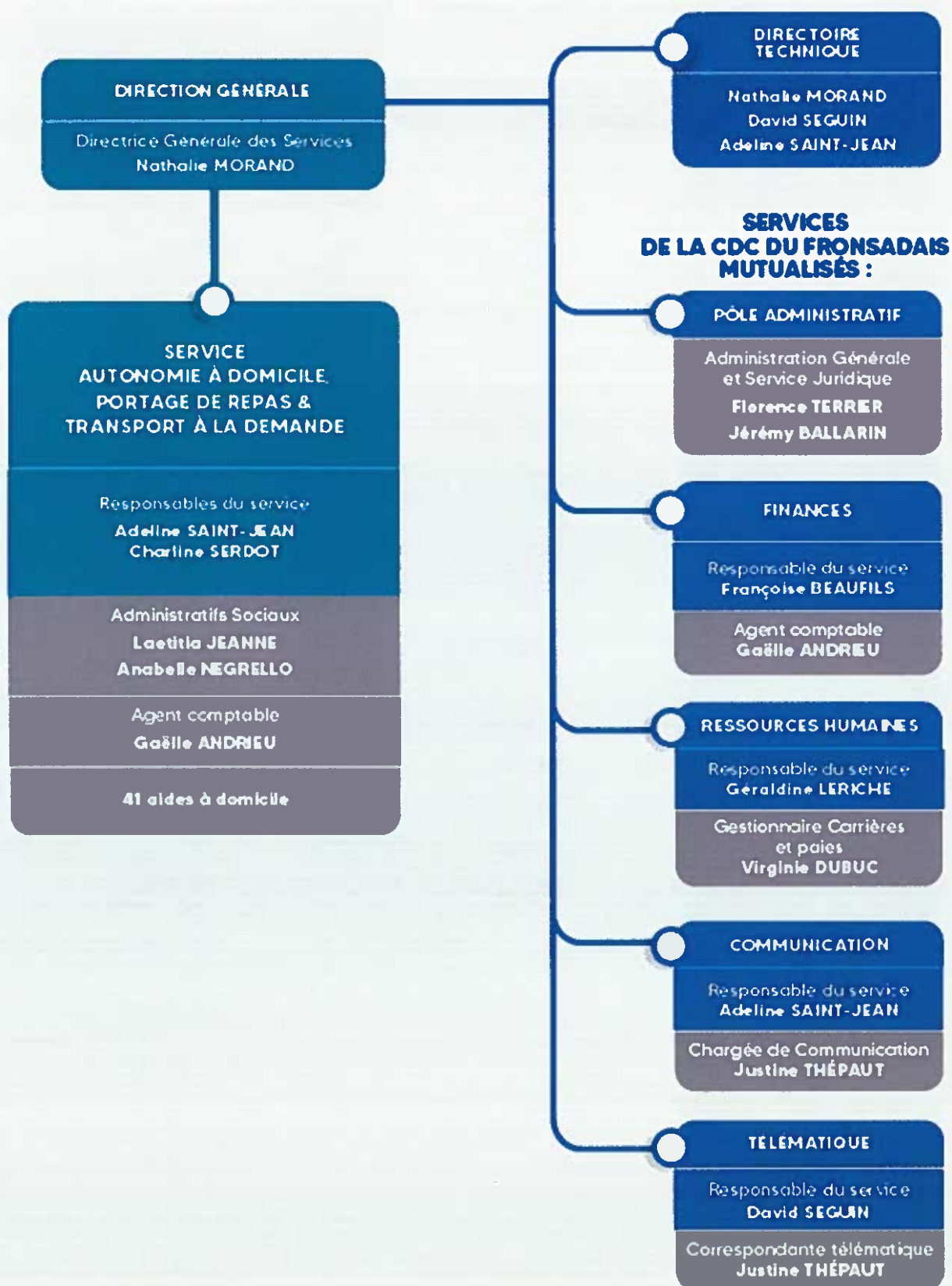
Pour rappel, les actions sociales de proximité sont restées de compétence communale.

Il y a une petite particularité concernant le service autonomie à domicile car le périmètre d'intervention dépassait jusqu'alors les limites de notre territoire fronsadais. Nous avons continué à intervenir sur la commune de Saint Ciers d'Abzac en 2025 avec la mise en place d'une passation à un autre organisme. Il s'avère que la passation est en cours actuellement : les bénéficiaires de l'APA résidant sur cette commune ont changé de prestataire au 01/11/2025 et pour la bénéficiaire PCH, elle devrait être accompagnée par un autre service à compter du 01/12/2025. A partir de cette date, le périmètre d'intervention du service SAD se limitera au périmètre communautaire du Fronsadais.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Le Conseil d'Administration du C.I.A.S comptabilise 19 membres :

ELUS	NOM	PRENOM
Présidence de droit	REGIS	Marie-France
2 références VP de la CDC	BAYARD	Jean-Marie
	GALAND	Jean
8 Membres élus	BOULIN	Sylvie
	EYHERAMONNO	Mauricette
	GREAULT	Valérie
	JANICOT	Laurine
	LOCHON	Nathalie
	LESCOUL	Caroline
	PARACHOU	Véronique
	PELLETIER	Hervé
8 Membres civils	CHAILLE	Corinne
	CHAUDET	Sylvie
	DE CHALUP	Hugues
	CANO-DUMONT	Geneviève
	BIOGEAU	Marie-Claude
	HENRY	Christophe
	LARROCHE	Claude
	TESSIER	Pascal



RAPPORT FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL CIAS

Le budget principal du CIAS fait apparaître essentiellement les opérations comptables relatives au service « portage de repas à domicile ».

Il est composé uniquement d'une section de fonctionnement et n'a aucun emprunt.

BILAN FINANCIER AU 30/09/2025

Le budget principal fait apparaître au 30/09/2025, en section de fonctionnement un montant de dépenses de **96 245 €** et un montant de recettes de **94 860,12€**.

Pour rappel, les dépenses de janvier à décembre 2024 pour la fourniture et la livraison des repas se sont élevées à 119 423,13 €.

Au 30/09/2024, leur montant était de 86 809,02 euros.

Au 30/09/2025 leur montant est de 94 763,80 € soit une augmentation de 9,16% qui s'explique par un nombre accru de bénéficiaires et de la révision de prix appliquée au 01/12/2024.

En projection pour le 4^{ème} trimestre 2025 :

- En dépenses pour la fourniture et la livraison de repas 31 500 €
- En recettes usagers 31 500 € pour les repas

et le versement d'une subvention de la CDC au CIAS de 228 000 € dont 223 000€ reversé en subvention à l'AMD.

On estime en fin d'exercice 2025 avec l'octroi de la subvention telle que proposée un résultat excédentaire avec un estimatif des dépenses d'un montant de 350 745 euros et des recettes de 354 360 euros.

Le budget primitif sera voté sans reprise des résultats car le Compte Financier Unique sera adopté après la fin d'exercice 2025 et au plus tard le 30 juin 2026.

L'affectation des résultats sera alors intégrée dans le budget primitif 2026 sous la forme d'un budget supplémentaire.

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le CIAS du Fronsadais met à disposition un service de livraison de repas pour les habitants du territoire.

Depuis le 1er décembre 2023, l'EHPAD Les Bois de Landecotte à La Lande de Fronsac est en charge de la préparation des repas, tandis que la livraison est assurée par les services de La Poste (sous-traitance).

Les agents administratifs du SAD sont responsables de :

- Renseigner les usagers sur ce service,
- Inscrire les usagers qui souhaitent en bénéficier,
- Suivre les commandes de repas en coordination avec le prestataire,
- Gérer la facturation des usagers,
- Etablir les attestations fiscales annuelles.

TARIFS

Conformément au cadre du marché, les tarifs sont révisés tous les ans à la date d'anniversaire du contrat, soit au 01 décembre de chaque année.

Sur la période du 01.12.2024 au 30/11/2025 les tarifs appliqués sont de :

Tarifs au 01.12.2024	
Repas sans pain	6,05€
Repas avec pain	6,56€
Total repas normal ou repas regime	9,10€
Total repas normal avec supplément	11,09€

Le coût de la livraison est de 3,20 € par repas et est inclus dans les tarifs ci-contre.

Le montant de la livraison est déductible des impôts. C'est dans ce cadre que le service adresse une attestation fiscale annuelle aux bénéficiaires ayant souscrit à ce service.

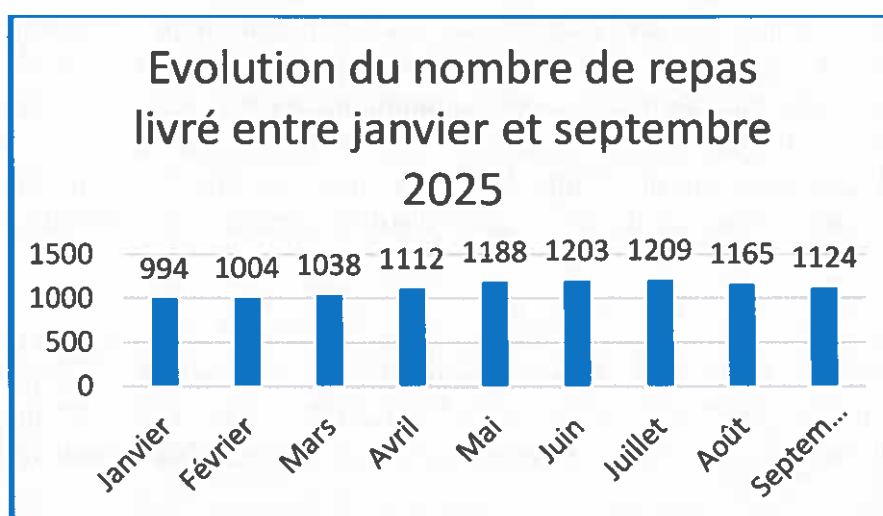
Monsieur Galand demande si ce service est ouvert à tout le monde. Les techniciens lui répondent favorablement. Ce dernier fait part de l'idée de communiquer davantage sur le territoire. Il est demandé par la suite, si c'est obligatoire de prendre les repas quotidiennement pour bénéficier de ce service. Il est répondu que ce service est adaptable et qu'il peut très bien être utilisé de façon ponctuelle. Il est énoncé que les services vont recommuniquer les informations auprès des mairies via la prochaine réunion des secrétaires de Mairies qui aura lieu dans les locaux de la CDC.

FRÉQUENTATION DU SERVICE

Déjà 10 037 repas ont été livrés de janvier à septembre 2025.

Il y en avait eu 12 747 pour l'année complète de 2024. Nous estimons donc une augmentation pour 2025 d'environ 650 repas de plus sur l'année par rapport à l'an passé.

Au 30.09.2025 ce sont 60 résidents du Fronsadais qui bénéficiaient de ce service



Nombre de bénéficiaires par commune au 30/09/2025

Communes	Nombre de bénéficiaires
ASQUES	1
CADILLAC EN FRONSADAIS	4
FRONSAC	6
GALGON	11
LA LANDE DE FRONSAC	7
LA RIVIERE	5
LUGON ET L'ILE DU CARNAY	2
PERISSAC	4
SAINT AIGNAN	4
ST GENES DE FRONSAC	1
ST MICHEL DE FRONSAC	2
ST ROMAIN LA VIRVEE	5
TARNES	1
VERAC	4
VILLEGOUGE	3
TOTAL	60

BILAN ET PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION

Le nombre d'usagers sollicitant ce service a augmenté au cours de ces 3 dernières années passant de 8 550 repas livrés en 2023 à près de 13 383 en 2025 (chiffres prévisionnels). Souhait de développer davantage ce service ?

Les retours concernant la prestation de ce dernier titulaire de marché : l'EHPAD des Bois de Landecotte, sont très satisfaisants, tant en termes de qualité des repas, d'organisation de la livraison, que de la qualité des échanges avec les agents du service CIAS. Une rencontre annuelle est organisée avec le personnel administratif et la direction de l'EHPAD pour échanger sur les prestations et l'organisation et ainsi veiller à maintenir la qualité du service.

Le flyer de présentation du service a été mis à jour et diffusé dans l'ensemble des mairies du territoire en janvier 2025. Une nouvelle distribution sera effectuée après la mise à jour des tarifs, applicables à compter du 1er décembre 2025. La plaquette de présentation sera également revue cette année afin de l'harmoniser avec celles des autres services de la MDSC, dans un objectif de meilleure identification de nos services communautaires. Pour couvrir les besoins de l'année 2026, une commande de 500 exemplaires (pour un coût prévisionnel de 150 €) serait nécessaire. Toutefois, le reliquat budgétaire sur le compte 2025 ne permettrait que l'achat de 200 flyers, pour un coût estimé à 51,60 €. Souhait de développer d'autres supports de communication ? (ex : affiches mairies...).

Le marché actuel prévoit une quantité maximale de 15 000 repas par an (du 01/12 au 31/11 de l'année suivante). Au vu de l'augmentation de ces dernières années, nous prévoyons pour 2026 de porter les crédits pour la fourniture et la livraison des repas à 150 000 euros en dépense et en recette. Un avenant au marché en cours sera peut-être nécessaire pour respecter la quantité de repas livrés.

M. Galand demande si le prestataire qui confectionne les repas sera à même de fournir plus de repas ? On lui répond que l'évolution modérée observée à ce jour est absorbée par le prestataire actuel mais effectivement ce dernier risque de ne pas pouvoir assumer si la demande en repas est trop conséquente à l'avenir.

Le marché triennal de portage de repas à domicile s'achève le 30/11/2026. Un nouveau marché sera donc lancé en juin 2026. Selon l'évolution de ce service, la quantité maximum de repas prévue au marché sera réévaluée.

Continuité des actions engagées avec ce prestataire jusqu'à la fin du marché prévue le 30/11/2026.

A la question du renouvellement du repas annuel offert aux bénéficiaires du SAD et PRD en juin 2026, il n'a pas été formalisé de réponse. Pour autant, il est précisé que chaque année il a lieu à la maison de retraite et il est difficile d'imaginer de le délocaliser même si l'organisation serait compliquée avec une météo peu clémentine.

L'année 2025 a également été marquée par la souscription à ce service d'usagers en difficultés sociales et pour lesquels nous avons constaté des impayés sur plusieurs mois consécutifs imposant une suspension des livraisons. Au 07/10/2025, le montant des titres pour impayés représente un montant de 1 949,85 € qui concerne 4 bénéficiaires.

Les membres du Conseil d'administration de la prochaine mandature seront donc amenés à se positionner quant à la mise en place éventuelle d'une aide facultative pour ce service portage de repas :

Quant aux perspectives de développement de ce service, des inquiétudes persistent par la présence récente d'impayés. M. Galand demande si les impayés sont dûs à un manque de moyens des personnes ; On lui répond qu'effectivement c'est le cas.

M. Henry met en avant le fait qu'il y a certainement à avoir une réflexion sur une éventuelle modulation des tarifs selon les profils des usagers afin de donner un caractère social à ce service qui au final se limite à être un simple intermédiaire entre l'usager et le prestataire qui confectionne et livre les repas.

Sur le plan financier :

- Afin d'équilibrer le budget du CIAS 2026, la Communauté de Communes du Fronsadais verserait une subvention de 370 000 euros.
- Le CIAS verserait 365 000 euros pour équilibrer le budget annexe AMD en charge du Service d'Autonomie à Domicile.
- Le budget 2026 étant voté sans reprise de résultat, lorsque le Compte Financier Unique aura été voté, le Conseil d'Administration du CIAS devra adopter sous la forme d'un budget supplémentaire, l'affectation des résultats dans le budget primitif.

LE SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

RAPPORT FINANCIER DU BUDGET ANNEXE « AMD »

Le budget AMD est un budget annexe du CIAS du Fronsadais qui retrace les dépenses et les recettes relatives au Service Autonomie à Domicile en nomenclature M22. Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe du CIAS.

Bilan financier au 30/09/2025

Au 30/09/2025, les dépenses de fonctionnement liquidées s'élèvent à 1 059 306,92 €

Au 30/09/2024, les dépenses de fonctionnement liquidées étaient de 988 227,73 €.

On constate donc une augmentation de 7,19 % des dépenses de fonctionnement sur cette période.

Projection au 30 décembre 2025 :

En dépenses, nous estimons un montant de 1 500 000 euros.

En recettes, nous estimons un montant de 1 192 000 euros.

Nous obtiendrions donc un résultat déficitaire de 308 000 euros.

Je propose le versement d'une subvention du CIAS de 223 000 euros ce qui laisserait un résiduel de 85 000 euros pris sur la réserve au 10686.

Pour rappel en 2024, la subvention versée par le CIAS était de 125 000 euros et 102 168,54 € pris sur le 10686.

En 2023, la subvention versée par le CIAS était de 20 000 euros et 55 966,75 euros pris sur la réserve du 10686

A ce jour, le montant disponible sur le 10686 s'élève à 283 485,59 euros.

Section d'investissement :

Au 14/10/2025, le résultat comptable de la **section d'investissement** de l'exercice 2025 est **déficitaire de 1 483,27 €** (achat d'un ordinateur et de fauteuils de bureau dont le FCTVA sera perçu en 2027 et reprise de provision du CET)

RESSOURCES HUMAINES

Au total, ce sont donc **46 agents effectifs (inclus 2 en disponibilités et 1 en détachement)** qui ont œuvré au 30 septembre 2025 pour le service autonomie à domicile dont 4 agents administratifs, 1 agent finances et 38 agents déployés sur le terrain.

Il est à noter que les fonctions de direction, ressources humaines, télématiques et communications sont mutualisées avec la CDC et n'apparaissent donc pas dans les effectifs suivants qui se décomposent comme suit:

- **27 titulaires dont 2 en disponibilités et 1 en détachement**
- **2 Stagiaires**
- **17 agents contractuels**

La moyenne d'âge de nos agents du service est de 48 ans.

Au 30 septembre 2025, 20 agents ont été recrutés dans notre structure ce qui représente 11,45 équivalents temps complet et **20 agents sont sortis :**

- 5 contrats n'ont pas été renouvelés à notre initiative (absentéismes sévères et autres) ;
- 6 démissions ;
- 9 contrats non renouvelés à la demande de l'agent).

Il y a eu 1 départ à la retraite en 2025, 2 agents ont été titularisés (intervenantes) et 6 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Au 30 septembre 2025, il y a eu **184 jours d'absences injustifiées** sur ce service dont 511 heures (déduites sur les bulletins de paye). Ces absences concernent principalement 7 agents dont plusieurs qui ont depuis quittés le service.

- **Absences Maladie Ordinaire – Maladie longue durée = 1 235,00 jours dont 39 jours pour les agents administratifs ;**
- **Absences Accident du travail = 493,00 jours pour 8 accidents sur l'année 2024 dont 1 relatif à 2023 ;**
- **Nombre total de jours d'absence tous confondus au 30 septembre 2025 = 1 912 jours (soit 8 892,00 heures).**

Cela équivaut à près de 6,5 agents à temps complets rémunérés.

BILAN

73 candidatures ont été réceptionnées, 39 entretiens menés en vue d'une éventuelle embauche et 20 recrutements ont aboutis. La gestion du service d'aide à domicile reste un enjeu permanent devant faire face à un turn-over important des agents de terrains comme en témoigne les 20 agents sortants. Force est de constater que les mesures d'accompagnements, binômes, tutorats, jours de confort, régimes indemnitaires, formations, accompagnement des carrières, valorisation des agents ainsi que l'attention portée sur la qualité de vie au travail ne suffisent toujours pas à recruter des personnels expérimentés, et motivés.

Cette année est marquée par un absentéisme en forte augmentation incluant des arrêts de longue durée pour grave maladie.

Il est également important de souligner que jusqu'à présent, les agents administratifs du service n'avaient enregistré aucune absence. Cependant, en 2025, un total de 39 jours d'absence a été constaté. Cette évolution traduit une augmentation de la charge de travail, ayant un impact direct sur le moral des agents, leur niveau de fatigue et l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS).

Pour autant, l'analyse comptable qui a été faite par le RPDAD révèle que le déficit de ce service en Fronsadais est majoritairement dû au taux d'absentéisme très élevé comprenant malheureusement aussi des arrêts de complaisance.

FORMATION DES AGENTS DU SAD

La formation est un enjeu majeur dans la pérennité de l'emploi des aides à domicile qui repose sur un accompagnement constant et une formation continue, essentiels pour qualifier nos agents. En investissant dans le développement des compétences de nos professionnels, nous garantissons la qualité des services rendus aux usagers, mais nous essayons également de travailler sur la stabilité de ces emplois.

FORMATION DES AGENTS OPERATIONNELS DU SAD

- Via le CNFPT :



- Via le RPDAD :

Depuis plusieurs années, le **RPDAD** nous accompagne dans la mise en place de formations pour nos agents, avec des contenus variés, adaptés à nos besoins, ainsi que des stages délocalisés proposés en partenariat avec plusieurs organismes de formation.

Le RPDAD a également travaillé à l'obtention de subventions pour parfaire le financement des formations de nos agents de terrain :

Peuvent ainsi être pris en compte :

- Les coûts pédagogiques
- Les coûts salariaux des agents de remplacement (15 € de l'heure)
- Les frais annexes : déplacement (forfait 15 € par jour) et repas (pas d'avance de frais, ni de panier repas à amener)



Au total, ce sont 99,9 jours de formation qui ont été dispensés aux agents opérationnels du SAD, dont :

- 10 jours via le CNFPT (avec 5 jours obligatoires dans le cadre d'une titularisation)
- 89,9 jours via le RPDAD qui nous déjà remboursé 7110€ pour les formations du 1er semestre 2025

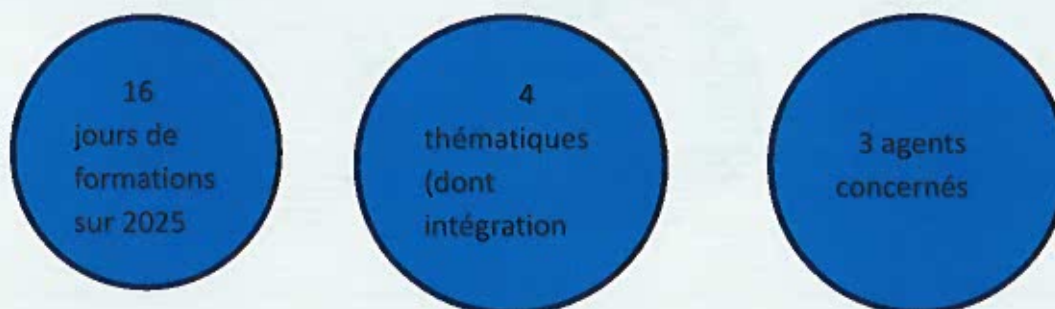
Comme l'an passé, trois agents ont été particulièrement choisis pour suivre plusieurs formations afin de leur permettre de monter en compétences.

Lors de la campagne d'entretiens professionnels, il leur sera proposé d'être accompagnées dans une démarche de VAE, afin d'obtenir un diplôme et ainsi répondre à notre besoin d'augmenter le nombre de personnels qualifiés pour la prise en charge de situation de dépendance importante.

FORMATION DES AGENTS ADMINISTRATIFS

- Via le CNFPT :

Les formations CNFPT auxquels nos agents ont participé au cours de l'année 2025.



- Via le RPDAD et autre :



DEPENSES DU PERSONNEL SAD

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Réalisé au 30/09/2025
	Réalisé 1 127 417 €	Réalisé 1 109 534 €	Réalisé 1 137 087 €	Réalisé 1 193 694 €	Réalisé 1 238 681 €	Réalisé 1 191 148 €	915 813,68 € prévisionnel au 31/12/2025 1 300 770€
Nombre d'heures de prestations effectuées	49 811 heures	42 137 heures	47 572 heures	47 346 heures	42 773,50 heures	39 134,87 heures	27 093 heures Prévisionnel au 31/12/2025 35 600 heures

Comme vous pouvez le constater, le coût de la masse salariale augmente en revanche le nombre d'heures de prestation baisse, ce qui génère inévitablement une augmentation de la subvention allouée par la Communauté de Communes du Fronsadais.

La hausse des dépenses du personnel s'explique en partie par la forte revalorisation salariale post-COVID de nos intervenantes à domicile (bien méritée pour autant) et par le fort taux d'absentéisme. Pour autant, notre assurance statutaire vient compenser une partie des dépenses liées à ces arrêts maladies dont la recette devrait avoisiner 140 000€ sur 2025.

La difficulté de recrutement induit des plannings chargés et instables pour nos intervenantes en poste et génèrent une fatigue générale tant sur le terrain que pour le personnel administratif. A cela s'ajoute les arrêts de complaisance de plus en plus nombreux pour le personnel de terrain (ex : panne de voiture très régulière, animaux malades ...).

BENEFICIAIRES DU SAD

Le SAD rayonne sur les 18 communes du Fronsadais ainsi que par dérogation sur la commune de Saint-Ciers d'Abzac dont les prestations de cette commune seront reprises par l'APASAD entre novembre et décembre 2025.

Au 30/09/2025 le service comptait 174 bénéficiaires (dont 123 femmes pour 51 hommes).

Répartition des bénéficiaires par type de prise en charge

SNCF	1
Conseil Départemental de la Gironde (AS PA)	2
Mutualité Sociale Agricole	9
Tarification Intégrale	9
Conseil Départemental de la Gironde (PCH)	11
CARSAT	16
Conseil Départemental de la Gironde (APA)	126
TOTAL	174

BENEFICIAIRES DU SAD AU 30/09/2025

SECTEUR	ROUGE					JAUNE					BLEU	VERT	ORANGE					TOTAUX		
COMMUNES	ASQUES	CADILLAC EN FRONSADAIS	LA LANDE DE FRONSAC	ST ROMAIN LA VIRVEE	TARNES	MOUILLAC	PERISSAC	ST CIER D'ABZAC	ST GENES DE FRONSAC	VERAC	LUGON ET L'ILE DU CARNEY	VILLEGOUGE	GALGON	FRONSAC	LA RIVIERE	SAILLANS	ST AIGNAN		ST GERMAIN DE LA RIVIERE	ST MICHEL DE FRONSAC
Nombre d'usagers	3	17	26	9	2	1	10	6	3	6	7	18	33	12	9	4	5		0	3
	57					26					25		33	33					174	

VOLET ANIMATION DU SAD

Actions à destination des séniors du territoire ont eu lieu ou sont prévus sur l'année 2025 :

➤ Truck de SOLIHA – 23/09/2025 (après-midi)

Un camion aménagé était présent avec des professionnels pouvant présenter du matériel et des astuces pour faciliter la vie quotidienne à domicile. Des informations sur les démarches pour l'aménagement du logement étaient également proposées afin de l'adapter au mieux. Malheureusement, aucun participant ne s'est présenté lors de cette action.

➤ Atelier mémoire « Pep's Eurêka »

Cet atelier permet d'apprendre des astuces pour stimuler la mémoire au quotidien. Il se déroulera sur 10 séances, tous les mercredis de 14h à 16h à partir du 08/10/2025.

➤ Atelier TAPASS (avec ReSantéVous) – à partir du 30/10/2025

Après une conférence de présentation du projet le 30/10/2025, un groupe de 5 à 12 volontaires sera constitué pour aborder la prévention sous plusieurs axes. Les participants choisiront les 5 à 6

thématiques à explorer, qui pourront inclure la gymnastique, la mémoire, l'informatique... L'objectif est de créer du lien entre les participants et de renforcer les connexions avec les ressources existantes sur le territoire.

➤ **Animation intergénérationnelle « Les Mémoires Circassiennes » – 30/10/2025**

Cette animation est organisée en partenariat avec le service Culture de la CDC.

➤ **Repas pour les bénéficiaires des services du SAD et Portage des Repas à Domicile**

À l'EHPAD Les Bois de Landecotte, le 24 juin 2025, les bénéficiaires, élus et agents administratifs du SAD ont partagé un moment de convivialité.

Au total ce sont **52 personnes** qui se sont inscrites au repas pour un coût de **1 336 € financé par le CIAS**.

PROSPECTIVES DU SAD

- La section d'exploitation du Budget Prévisionnel 2026 élaborée avec le RPDAD et présentée par celui-ci au Conseil Départemental tient compte des évolutions du SAD prévisibles par rapport aux données actuelles
- Le budget primitif sera voté le 6 novembre 2025 sans reprise des résultats car le Compte de Gestion et le Compte Administratif seront adoptés après la fin d'exercice 2025 et au plus tard le 30 juin 2026.
- En section d'exploitation, il s'élèverait à 1 390 791 euros soit une diminution de 7,8% par rapport au BP 2024
- En section d'investissement, il s'élèverait à 58 829 euros du fait des écritures d'ordre mais sans projet d'investissement concret hormis le renouvellement d'équipement informatique en cas de panne et de mobilier de bureau.

Lorsque le compte administratif sera voté, le conseil d'administration adoptera sous la forme d'un budget supplémentaire l'affectation des résultats dans le budget primitif 2026.

Mme la Présidente lève la séance à 19H35.

Fait à Saint Germain de la Rivière, le 6 Novembre 2025

La secrétaire de séance

Sylvie BOULIN



La Présidente



Marie-France NÈGRE

